



Nombre de Conseillers
en exercice.....80

Procès-verbal analytique

Affiché le

19. 04. 2016

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

Par suite d'une convocation en date du 6 avril 2016, les membres composant le Conseil territorial se sont réunis à 18 h 30 dans la salle Léo Ferré de Bagneux sous la présidence de M. Jean Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie Hélène AMIABLE, M. Jean Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, M. Jean Pierre SCHOSTECK, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Philippe PEMEZEC, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Jean Noël CHEVREAU, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, Mme Rachel ADIL, M. Joël ALLAIN, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Benoît BLOT, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, M. Thierry BRACONNIER, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Patrice CARRE, M. Serge CORMIER, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Pénélope FRAISSINET, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, M. Jean Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Annie-Laure HAGEL, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, M. Serge KEHYAYAN, Mme Maryse LANGLAIS, M. Jean-Yves LE BOURHIS, M. François LE GOT, M. Jacques LEGRAND, M. Alain LE THOMAS, M. Philippe LOREC, Mme Pascale MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, Mme Corinne PARMENTIER, Mme PIQUET-DUCOURNEAU, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Isabelle RAKOFF, M. Philippe RIBATTO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Roberto ROMERO, M. Patrice RONCARI, Mme Sophie SANSY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Carl SEGAUD, M. Philippe SERIN, M. Jean Emile STEVENON, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS, M. Thierry VIROL, M. SAID ZANI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme P. CHALUMEAU	à	Mme Jacqueline BELHOMME
Mme Nathalie LEANDRI	à	M. Carl SEGAUD
M. JP. LETTRON	à	M. Joël ALLAIN
Mme V. RADAORISOA	à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme Erell RENOUARD	à	M. Jean Pierre SCHOSTECK
Mme Nadia SEISEIN	à	M. Alain LE THOMAS

ABSENTS EXCUSES :

M. Pascal COLIN, Mme Armelle COTTENCEAU, M. Elie de SAINT JORES, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Pierre MEDAN.

1 / Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 / Mme Colette HUARD est désignée pour remplir ces fonctions.

3 / APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 février 2016,

4/ A entendu le rapport de M. le Président sur les décisions prises sur délégation du Conseil territorial et qui se sont traduites par :

- Décision n°01/2016 : adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz constitué par le SIGEIF,
- Décision n°02/2016 : adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et maîtrise de l'énergie constitué par le SIPPEREC,
- Décision n°03/2016 : fixation de tarifs pour l'entrée à la piscine de Bagneux dans le cadre de la soirée « Aquazen » du 18 mars 2016,
- Décision n°04/2016 portant demande de subvention auprès de la DRAC Ile de France pour le théâtre Jean Arp de Clamart,
- Décision n°05/2016 contrat de maintenance du logiciel ALOES pour la médiathèque de Malakoff (2 179 € HT pour 3 mois),
- Décision n°06/2016 contrat de maintenance du logiciel SYRACUSE pour la médiathèque de Malakoff (7 958,50 € HT par an),
- Décision n°07/2016 contrat avec EUROPASCRIP pour l'enregistrement (avec fourniture et pose de matériels) et la retranscription des séances du Conseil territorial pour un montant moyen par séance de 1 300 € HT,

5/ A entendu le rapport de M. le Président sur les délibérations prises par le Bureau Territorial du 29 mars 2016 sur délégation du Conseil territorial et qui se sont traduites par :

- Délibération n°01/2016 portant approbation de conventions de mise à disposition de services avec la commune de Montrouge pour la compétence « déchets ménagers et assimilés »,
- Délibération n°02/2016 portant approbation d'une convention de mise à disposition de services avec la commune de Montrouge pour la compétence « assainissement »,
- Délibération n°03/2016 portant approbation de conventions de mise à disposition de services avec les communes de : Antony, Bagneux, Chatenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux pour la compétence « Plan Local d'Urbanisme »,
- Délibération n°04/2016 portant autorisation au Président de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles de la Résidence universitaire d'Antony en vue de la déconstruction des équipements sportifs et des locaux contigus, avenue Léon Blum à Antony,
- Délibération n°05/2016 portant autorisation au Président de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme pour plusieurs équipements de Vallée Sud - Grand Paris,
- Délibération n°06/2016 portant approbation d'un avenant relatif à la modification de la répartition des parts entre COLAS et DAQUIN dans le cadre du marché de construction de la piscine Les Iris d'Antony,
- Délibération n°07/2016 portant approbation d'une convention entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la ville de Sceaux pour la maîtrise d'ouvrage unique pour la mise en œuvre des enrobés définitifs sur la rue des Pépinières.

6/ DESIGNE à l'unanimité les membres des commissions territoriales

7/ DESIGNE à l'unanimité des représentants de Vallée Sud - Grand Paris dans certaines commissions et divers organismes suite à l'annulation de l'élection de certains Conseillers territoriaux :

Commission consultative des services publics locaux,
Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées,
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre,
Syndicat Mixte AUTOLIB'
Syndicat des Eaux d'Ile de France,
Mission Locale Archimède,
Collèges et Lycée de Bagneux

8/ DESIGNE à l'unanimité des représentants dans certains organismes extérieurs :

Syndicat Intercommunal Funéraire pour la Région Parisienne,
Commission Locale de l'Eau,
Association Trans-cité

9/ DECIDE à l'unanimité (6 abstentions), de la reprise du résultat 2015 au budget principal, et aux budgets annexes de l'assainissement et des théâtres Jean Arp et Victor Hugo,

10/ APPROUVE à l'unanimité (7 abstentions) par chapitre et dans son ensemble le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement et des théâtres Jean Arp et Victor Hugo pour 2016,

11/ APPROUVE à l'unanimité (1 abstention) la programmation des investissements en autorisations de programme/crédits de paiements pour 2016,

12/ DECIDE à l'unanimité de fixer le taux de la Cotisation foncière des entreprises à 21, 94% pour l'année 2016,

13/ DECIDE à l'unanimité de fixer les bases minimum de cotisation foncière des entreprises au plafond, soit de la façon suivante :

Tranches	Montant annuel du chiffre d'affaires HT	Montant de la base minimum
1	Inférieur ou égal à 10 000 €	510 €
2	Entre 10 000 € et 32 600 €	1 009 €
3	Entre 32 600 € et 100 000 €	2 119 €
4	Entre 100 00 € et 250 000 €	3 532 €
5	Entre 250 000 € et 500 000 €	5 045 €
6	Supérieur à 500 000 €	6 559 €

14/ Taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

15/ FIXE à l'unanimité les durées d'amortissement,

16/ FIXE à l'unanimité la liste des commissaires titulaires et suppléants à présenter au Directeur général des finances publiques en vue de la constitution de la Commission intercommunale des impôts directs,

17/ FIXE à l'unanimité les tarifs des conservatoires de musique et de danse pour l'année scolaire 2016-2017,

18/ FIXE à l'unanimité les tarifs des cours d'adultes à Montrouge pour l'année scolaire 2016-2017,

19/ FIXE à l'unanimité les tarifs des théâtres Jean Arp à Clamart et Victor Hugo à Bagneux 2016-2017,

20/ Tarifs des médiathèques : POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

21/ APPROUVE à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- à l'association Les Gêmeaux : 1 146 737.25 € ;
- à l'association Firmin Gémier / La Piscine : 2 021 096.32 € ;
- à l'association Théâtre 71 : 71 473 000 € ;
- à l'établissement public administratif théâtre des sources et cinéma le Scarron : 560 000 € ;

22/ APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention 2016 à l'association le Plus Petit Cirque du Monde – centre des arts du cirque et des cultures émergentes dans le cadre de son projet artistique, approuve la convention qui en fixe les modalités et autorise le Président à la signer,

23/ FIXE à l'unanimité les tarifs des piscines de Vallée Sud - Grand Paris pour l'année scolaire 2016-2017,

24/ AUTORISE à l'unanimité la création d'un comité de sélection et suivi dans le cadre du dispositif ITI FEDER-FSE pour lequel l'Etablissement public territorial est organisme intermédiaire et fixe sa composition,

25/ APPROUVE à l'unanimité la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Antony,

26/ DONNE à l'unanimité un avis favorable sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, Chatenay-Malabry, Clamart et Le Plessis-Robinson dans le cadre du projet du Tramway T10 (Antony-Clamart), assorti d'une réserve portant sur le projet de la réduction à deux fois une voie routière de l'avenue Claude Trébignaud (RD2), considérant que la ville de Clamart souhaite le maintien à deux fois deux voies ou, à défaut, au moins trois voies en tout point de cet axe stratégique

27/ DONNE à l'unanimité un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU d'Antony limitée aux deux points de règlement suivants :

- la possibilité de réaliser des murs anti-bruit le long de voie ferrée de 3 m maximum au lieu de 2,50 m actuellement autorisés,
 - la création d'un emplacement réservé pour le projet de suppression du passage à niveau n°9.
- mais réitère à l'unanimité son opposition au projet d'aménagement de la liaison Massy-Valenton secteur ouest qui ne répond à aucun d'objectif d'utilité publique, et va imposer des nuisances importantes aux habitants des quartiers traversés pendant la durée des travaux,

28/ Adhésion de la Communauté d'agglomération Paris Saclay au SIMACUR : POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR,

29/ APPROUVE à l'unanimité la convention avec la société ENORIS pour le raccordement au réseau de chauffage urbain du centre aquatique Les Iris d'Antony,

30/ APPROUVE à l'unanimité les modalités de transfert des agents en charge des déchets ménagers et assimilés de la commune de Montrouge, la convention de remboursement des charges liées à ces personnels et autorise le Président à la signer,

31/ APPROUVE à l'unanimité les modalités de transfert des agents en charge de l'emploi, de la mission locale et de l'assainissement de la commune de Chatillon, la convention de remboursement des charges liées à ces personnels et autorise le Président à la signer,

32/ APPROUVE à l'unanimité la convention d'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre de gestion de la Petite Couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels et autorise le Président à la signer,

33/ APPROUVE à l'unanimité la création du Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et fixe le nombre des représentants de l'employeur et des personnels à 6 titulaires et 6 suppléants,

34/ APPROUVE à l'unanimité la mise en place du dispositif du Compte Epargne Temps pour les agents de Vallée Sud - Grand Paris,

35/ APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) et désignation d'un représentant de Vallée Sud - Grand Paris dans cette association et désigne M. Yves COSCAS en qualité de représentant de Vallée Sud - Grand Paris dans cet organisme,

36/ APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (FNCSFT)

37/ APPROUVE à l'unanimité les modalités de prise en charge du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),

38/ APPROUVE à l'unanimité les modalités de recrutement de « modèles vivants » pour les cours d'art plastique adultes et fixe le taux horaire à 50 € de l'heure,

39/ FIXE le lieu de la prochaine réunion du Conseil territorial à Montrouge au Beffroi.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Président

Jean Didier BERGER